



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

Avis

Autorisation environnementale

Installation soumise à autorisation administrative au titre
du Code de l'environnement dans le domaine de l'eau

Par arrêté préfectoral du 29 juin 2020, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) d'Alsace-Moselle est autorisé à réaliser les travaux nécessaires à la construction de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Niederlauterbach.

Le texte intégral de l'arrêté définissant les prescriptions additionnelles peut être consulté par toute personne intéressée à la préfecture du Bas-Rhin (bureau 104) et en mairie de Niederlauterbach.

Il est également consultable sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/LSE-Loi-sur-l-Eau-Secheresse/Installations-soumises-a-autorisation/Intercommunalite-et-collectivites-locales>

sous la rubrique « *Syndicat des Eaux et d'Assainissement d'Alsace Moselle (SDEA) – Station de Traitement des Eaux Usées de Niederlauterbach* ».

* * *